

Le cardinal Ricard défend le cardinal Barbarin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 22 mars 2016



Le Cardinal **Jean-Pierre Ricard** réagit à l'affaire **Barbarin** sur [France Bleu](#) :

Quel regard portez-vous sur cette affaire qui salie [sic] l'église ?

Cela fait une petite vingtaine d'années que nous avons pris conscience de ces actes. Nous avons la volonté forte de prendre en considération la souffrance des victimes, entendre ce qu'elles ont à nous dire et surtout que les responsables soient sanctionnés et condamnés. La deuxième chose, c'est que si quelqu'un a eu des actes d'attouchements en particulier sur des mineurs, on ne peut pas prendre le risque de la récurrence ! Il faut donc éviter de le mettre dans des situations par exemple de paroisse où il serait en contact avec des enfants. Enfin, le troisième repère c'est que quand il y a une accusation, il faut que soit la famille porte plainte, soit il faut inviter le prêtre à se dénoncer ou bien l'évêque à une devoir de faire un signalement au procureur de la République.

Pour vous, le Cardinal Barbarin doit-il démissionner ?

Je sais qu'il y a une campagne qui pousserait le Cardinal Barbarin à la démission, pour moi je

crois que cette question là aujourd'hui n'a pas d'objet parce que pour qu'il y ai démission il faut que l'intéressé lui-même la présente ce qui n'est pas le cas. Et surtout que le pape l'accepte et je crois qu'aujourd'hui il n'y a pas d'actualité à ce sujet. D'autant plus qu'il y a une action judiciaire qui là appréciera. Est-ce que après il a pris assez de précautions pour éviter des risques éventuels, c'est à la justice de statuer. En revanche, je trouve qu'aujourd'hui alors l'enquête est en cours, il y a un certain nombre de prise de parole dont celle de notre première ministre que je trouve tout à fait inadapté. D'autant plus dans une affaire qui est en jugement et bien la présomption d'innocence s'impose à tout le monde.